

Benoît HUET
27 rue du 30 août
95440 ECOUEN

Ecouen, le 12 mai 2019

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je vous adresse un complément à mon avis du 8 mai dernier sur le projet de plan local d'urbanisme.

Suite aux révélations à travers l'avis d'un contributeur à l'enquête publique, indiquant que parmi la zone ouverte à l'aménagement figurent des terrains de sociétés civiles immobilières dont l'ancien maire récemment démissionnaire est gérant, le projet de PLU n'est pas viable.

J'ajoute donc au dossier des propositions de projets pour les zones initialement destinées à l'urbanisation :

I Jardins familiaux et jardins partagés

-Aménagements de jardins familiaux qui seraient mis à disposition des écouennais à tarif attractif, en priorité pour les familles logées en appartement, puis pour toute personne qui en a besoin.

-mise en place de jardins partagés à un porteur de projet écouennais ou des communes environnantes.

Ces deux dispositifs seraient facteurs de lien social, de pratique d'une activité en plein air, et aussi une aide à se nourrir pour les habitants en grande difficulté financière.

L'aménagement et l'utilisation de ces terrains devrait obéir à des règles strictes pour s'intégrer dans le paysage et constituer un ensemble ordonnancé.

II Aménagement en lieux de promenade et de loisir

Le secteur promis à l'urbanisation par le PLU est riche en sentiers qu'il convient de réaménager pour ouvrir cet espace aux différents types de promenade et de loisirs (aires de pique-nique, parcours de santé) et ce dans le cadre d'une revalorisation de cet espace de la plaine de France du nord d'Ecouen

III Remise en activité agricole des terres promises à l'urbanisation

En lien avec la chambre d'agriculture, des terrains pourront être proposées à l'activité agricole. En priorité devrait être recherchée l'installation d'une exploitation en biologique.

Le vague projet de ferme pédagogique de la municipalité pourrait trouver tout son sens dans ce secteur à proximité l'actuel centre équestre.

IV Mise en œuvre du concept de jardin forêt

Les surfaces non cultivées disponibles peuvent permettre d'appliquer le concept de jardin-forêt, qui lui-même reprend les principes de la permaculture. Plus d'explications sur ce concept sont disponibles ici :

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Jardin-for%C3%AAt>

« Un jardin-forêt ou forêt nourricière est un jardin créé selon le modèle de la forêt naturelle. Il comporte différents étages de végétation tels des grands arbres (fruitiers ou à coques), des arbustes ou arbrisseaux (petits fruitiers), des buissons (à baies ou aromatiques) et des plantes herbacées (légumes vivaces, plantes aromatiques, médicinales et utiles).

La forêt nourricière est conçue pour fournir une production alimentaire variée ainsi que d'autres produits tels des épices, des plantes médicinales, des champignons, des matériaux de construction, des fibres, des matériaux pour la vannerie, du miel, du bois de chauffage, du fourrage pour nourrir les animaux, du paillis, du gibier, des produits de la sève, de la teinture et de l'huile tout en nécessitant peu de travail une fois que le système a atteint une certaine maturité. »

V L'ouverture d'un terrain de camping

Je préconise que soit étudié en lien avec l'office de tourisme et le conseil départemental la faisabilité d'ouvrir un terrain de camping du fait de la proximité de Paris, de Chantilly et d'Auvers-sur-Oise. Ce serait le terrain de camping le plus proche de Paris en nord Ile-de-France qui s'inscrirait dans l'objectif de développement touristique de la ville.

Tous ces projets ne sont pas exclusifs les uns des autres, et sont compatibles avec d'autres idées qui pourraient vous être exprimées dès lors qu'elles l'aspect naturel des secteurs proposés actuellement à l'urbanisation est préservé.

Veillez agréer Monsieur le commissaire-enquêteur l'expression de mes sentiments distingués.